

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-10-2

Séance du vendredi 22 janvier 2016

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2015,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental 2016,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des crédits d'insertion de l'année 2016 par exécution anticipée du budget 2016, des subventions de fonctionnement représentant 30 % des aides allouées au titre de 2015, à :

- l'Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS) pour un montant de 63 000 €, soit 27 350 € au titre du chantier d'insertion et 35 650 € au titre du fonctionnement,
- l'Association CONTACT PLUS pour un montant de 100 881 €, soit 49 694 € au titre de l'accompagnement au placement à l'emploi, 10 272 € au titre de l'appui à l'entrepreneuriat individuel et 40 915 € au titre de la préparation à l'emploi et à la formation,
- l'Association CIAREM pour un montant de 263 552 €, soit 56 556 € au titre de l'accompagnement au placement à l'emploi, 55 898 € au titre de la préparation à l'emploi et à la formation, 9 767 € au titre de l'appui à l'entrepreneuriat individuel et 141 331 € au titre de l'accompagnement social,
- l'Association APPONA pour un montant de 16 800 € au titre de l'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion,

soit un montant total de 444 233 €.

- Approuve les conventions ci-jointes, relatives à l'octroi de ces subventions et autorise le Président du Conseil départemental à les signer,

- Précise que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget départemental programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité